



Première Communion des Enfants et Promesse des Parents de les faire assister au Catéchisme. (1)

C'est une pensée très louable de chercher à assurer l'assistance au catéchisme paroissial. Il est vrai, la crainte de voir ce catéchisme abandonné par le fait de la première Communion précoce a été exagérée, l'expérience le prouve. De tous côtés l'on affirme qu'en général la fréquentation du catéchisme gagne à ce régime.

Cependant on se préoccupe, et avec raison, d'aider la bonne volonté des uns, de secouer la torpeur ou l'indifférence des autres, au moyen d'une organisation, d'un règlement qui mettent l'assiduité au catéchisme autant que possible à l'abri des infidélités.

L'on a proposé de faire promettre au petit communiant que, dans la suite, il viendrait au catéchisme. Excellente idée. Mais une promesse faite par l'enfant a paru insuffisante à plusieurs, et ils ont parlé d'exiger une promesse faite par les parents, promesse formelle, expresse, de faire compléter l'instruction de l'enfant en lui faisant suivre les cours publics du catéchisme.

C'est de cette dernière idée que l'on voudrait dire ici quelques mots. Il est évident que, si l'on ne fait pas dépen-

(1) Cette intéressante étude, due à la plume de M. l'Abbé Bernard Truxler, Missionnaire, et publiée dans l'"*Action eucharistique*", jette trop de lumière sur un point pratique et encore obscur du Décret *Quam singulari*, pour que nous n'attirions pas sur lui l'attention de nos lecteurs.